



Quand le Medef rejoint les plus rétrogrades

Éditorial

par Jean-Claude Mailly

Bien que les pouvoirs publics accèdent, à tort, à ses revendications, le président du Medef joue le « Monsieur plus ». Il conteste des lois votées, notamment en matière de pénibilité ou d'information des salariés en cas de reprise d'une TPE ou petite PME. Il obtient le renoncement aux cotisations sociales sur les dividendes. En donnant la primauté à la négociation dans l'entreprise, au détriment de la branche et de l'interprofessionnel national, il remet en cause les règles sociales républicaines pour accélérer le passage vers le « modèle » anglo-saxon. S'agissant des institutions représentatives du personnel, il entend mettre en place, par référendum ou accord majoritaire, un conseil d'entreprise facultatif (remplaçant DP, CE et CHSCT). Aux États-Unis, pour que le syndicat existe il faut que 50 % + 1 des salariés le demandent et les pressions sont très fortes pour qu'ils ne le fassent pas.

Force Ouvrière avait raison quand, contrairement à d'autres organisations syndicales qui ont accepté et négocié la représentativité, nous expliquions que les accords dits majoritaires seraient utilisés pour déroger et remettre en cause la hiérarchie des normes.

Last but not least, comme disent les Anglo-Saxons, le Medef demande en outre que la

France dénonce la convention 158 de l'Organisation internationale du travail sur le licenciement. Convention qui avait notamment permis de remettre en cause le CNE et le CPE. Le Medef veut pouvoir licencier à sa guise, sans justification ! Ce faisant, il rejoint les patronats les plus rétrogrades de la planète, ce que le patronat français n'avait jamais fait jusqu'alors.

Il y a quelques jours, après un séminaire à l'École polytechnique de Lausanne, M. Gattaz vantait le modèle suisse. Aujourd'hui c'est le modèle anglo-saxon, que dira-t-il lors de son prochain voyage en Chine, voire à Cuba ? En attendant, c'est le modèle français, celui de la république sociale, qu'il attaque. Cela s'appelle du social bashing.

Cela augure mal des négociations en cours ou à venir. Qu'il y ait confrontation d'intérêts, de classes, c'est normal, logique et démocratique. C'est même sain. Encore faut-il que le compromis soit possible, sinon c'est la négociation et la pratique contractuelle qui seraient remises en cause.

Alors le 16 décembre nous nous adresserons au gouvernement, sans oublier le patronat.

En toute liberté et avec détermination.